



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des articles 107 et 109 de la LEDP (Loi sur l'Exercice des Droits Politiques), droit de référendum et affichage des objets traités, nous vous communiquons les décisions du Conseil communal de la séance du 2 décembre 2021 :

- **Préavis n° 7/2021** – Budget 2022
Préavis adopté à l'unanimité
- **Préavis n° 8/2021** – Fixation du plafond en matière d'emprunts pour la législature 2021-2026
Préavis adopté à l'unanimité
- **Préavis n° 9/2021** – Crédit d'étude « Rénovation de l'auberge communale »
Préavis adopté à la majorité

Les électeurs peuvent consulter ces préavis au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.sullens.ch

Sullens, le 3 décembre 2021